Le CCIF serait un mal nécessaire

30/09/2016 à 23h09

Si le CCIF aime à se présenter comme victime d'une cabale de l'extrême droite, ses méthodes et son idéologie méritent examen.

(…) Se présentant volontiers comme le seul et ultime recours des victimes d'actes islamophobes, l'association fait en quelque sorte peser sur chacun de ses détracteurs une présomption quasi-irréfragable d'hostilité envers l'islam et les musulmans. De telle sorte que sa ligne de défense pourrait tenir dans cette formule: *critiquer le CCIF, c'est être l'ennemi des musulmans*.

(…) De même, l'étude des rapports annuels du CCIF est particulièrement révélatrice de sa propension à faire passer pour «islamophobe» n'importe quel événement mettant en cause des musulmans ou affectant d'une manière d'une autre l'image de l'islam. Car l'association ne ne se contente pas, comme elle le prétend, de dénoncer des actes tombant déjà sous le coup de la loi française. Bien au contraire, sa conception très personnelle du «délit d'islamophobie» l'amène non seulement à contester les limites traditionnelles de la liberté d'expression, mais aussi à prendre fait et cause pour des individus en délicatesse avec la justice. Ainsi le CCIF a-t-il recensé comme «actes islamophobes» les expulsions de Orhan Arslan, Omer Oztürk et Midhat Güler (membres du mouvement «Kaplan» prônant le recours à la violence et au terrorisme); la fermeture de l'école coranique de Grisy-Suisnes(suite à l'agression particulièrement violente de trois journalistes); la fermeture à Levallois d'une mosquée utilisée comme centre de recrutement djihadiste; ou encore l'expulsion d'Abdelkader Yahia Cherif (accusé par les Renseignements généraux d'appel au jihad et d'apologie du terrorisme suite

aux attentats de Madrid), lequel avait notamment déclaré au Télégramme de Brest: *«Quant aux attentats américains et espagnols, il n'y a pas de preuve absolue de l'implication d'islamistes. Cette version a été contestée. Et si c'était eux, s'ils ont fait ça, chacun ses convictions…»*

(…) Le CCIF ne se pose pas uniquement en défenseur de la liberté de religion: il prétend également mener son combat au nom des droits des femmes. En effet, farouchement opposé à la loi du 15 mars 2004 (sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école) et à la loi du 11 octobre 2010 (sur l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public), le CCIF en réclame l'abrogation au nom de *«l'égalité des sexes et* [de] *l'autonomisation des femmes».* Le Collectif laisse entendre que ces législations seraient responsables *de «la mise à mort sociale des femmes musulmanes»*…

Or, ce procès de la législation française –entièrement tourné vers la défense du «choix» des femmes voilées– fait litière de l'expérience des jeunes filles et des femmes contraintes de porter un voile. Le CCIF veut donc ignorer que la loi de 2004 a fourni une *excuse légale* à certaines jeunes filles pour échapper aux pressions familiales et/ou communautaires, en dépit de la somme de témoignages accablants recueillis par la commission Stasi. Ainsi l'historien Patrick Weil, au départ défavorable au principe de l'interdiction, a justifié son revirement au regard *«des témoignages de parents musulmans qui* [avaient] *dû retirer leur fille des écoles publiques et les placer dans des établissements privés catholiques où elles n'étaient pas soumises à une pression constante pour porter le voile».* Dans le même registre, le CCIF prétend qu'*«aucun de ceux et celles qui prétendent que les femmes portent le voile intégral contre leur gré n'a été en mesure de démontrer la réalité de cette contrainte».* Or, si les rares études sociologiques sur le sujet montrent que le port du *niqab* procède généralement d'une démarche personnelle, la

réalité judiciaire atteste cependant que les cas de contrainte ne sont pas un fantasme islamophobe. (…)

À l'évidence, les raisons de mettre en cause la probité du CCIF ne manquent pas. En effet, si l'on en juge par sa rhétorique et ses actions, son objectif principal semble moins de faire valoir les droits des victimes d'islamophobie *en tant que citoyens* que de faire naître une «conscience de classe» musulmane, c'est-à-dire d'inciter une partie des Français à se déterminer et à se mobiliser politiquement *en tant que musulmans*. D'où une prédilection certaine pour les discours alarmistes et les surenchères statistiques.

Toujours est-il que le CCIF est vraisemblablement un mal nécessaire, si l'on considère par exemple l'attentisme des associations antiracistes historiques face à au «burkinigate». (…)

Slate